QUEL EST VOTRE POINT DE VUE SUR LA POLYGAMIE ET QUELLES SONT SES CONDITIONS ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Mariage & divorce

Quel est votre point de vue sur la polygamie et quelles sont ses conditions ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 5min 08

Question :
Honorable Cheikh, quel est votre point de vue sur la polygamie et quelles sont ses conditions ?

Réponse :

Notre point de vue sur la polygamie est que cela est préférable que de se restreindre à une seule, car cela augmente le nombre de progénitures et la préservation de la chasteté. Généralement dans les sociétés, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, elles ont donc besoin de quelqu'un pour préserver leur chasteté.

Si l'homme n'a qu'une seule femme, il a certes été bienfaisant envers une et lui a enseigné de ce qu'Allah lui a enseigné parmi les affaires de la législation. Mais s'il en a deux, le bien augmente, car il va leur enseigner à toutes les deux, les orienter et les prendre en charge. S'il en a trois, le bien augmente et s'il en a quatre, il augmente encore plus. Ainsi, plus il a de femmes, plus cela est meilleur et préférable en raison des intérêts qui en découlent.

Cependant, il est obligatoire de respecter des conditions.

La première condition est la capacité financière, c'est-à-dire que l'homme possède de quoi payer la dote et de quoi dépenser pour ses épouses.

La deuxième condition est la capacité physique, c'est-à-dire que l'homme doit avoir des désirs et de la vigueur afin d'accomplir son obligation envers ses épouses.

La troisième condition est la capacité d'être juste, c'est-à-dire qu'il sache qu'il est capable d'être juste entre sa nouvelle et son ancienne épouse. Mais s'il craint de ne pas être juste, alors Allah a dit :

فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا فَوَاحِدَةً

« Mais, si vous craignez de ne pas être justes avec celles-ci, alors une seule. » [an-nissa, 3]

C'est à dire contentez-vous d'une seule,

ذلك أَدْنَى أَن لا تَعُولوا

« Cela, afin de ne pas faire d'injustice. » [an-nissa, 3]

En cas de polygamie, il ne convient pas à l'épouse de s'énerver, s'attrister et mal se comporter envers son mari sous prétexte qu'il s'est marié avec une autre, car ceci est son droit. Elle doit patienter et espérer la récompense d'Allah pour ce qui lui arrive comme diminution dans sa vie. Si elle fait cela, Allah l'aidera à supporter cette chose qu'elle voit comme un des plus grands malheurs.

C’est pour cela que nous entendons que dans certains endroits où la polygamie est pratiquée et est une chose ordinaire, nous entendons que l’ancienne épouse ne se préoccupe pas de cela et ne s’attriste pas lorsque son mari épouse une nouvelle femme. Cette question revient donc aux habitudes, si dans le pays les hommes ne sont pas habitués à la polygamie, il est difficile à la femme de supporter cela, mais si la polygamie est dans leurs habitudes, alors cela est facile pour elle.

Nous disons donc à la femme dont le mari s’est remarié : patiente et espère la récompense d’Allah afin qu’Allah t’aide dans cela et aide ton mari à être juste. Et que le mari prenne garde à l’injustice entre les épouses et au manque d’équité, car le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a menacé celui qui fait cela par sa parole : « **Quiconque a deux femmes et penche pour l’une d’entre elles, viendra alors au jour de la résurrection avec un coté de son corps penché.** ».

Il doit être juste entre ses épouses dans toute chose, dans les paroles, la convivialité, la bonne humeur, les nuits et toute chose dont il est capable. Quant à l’amour, ce n’est pas un choix de l’homme, c’est pour cela qu’il n’est pas obligatoire pour lui d’être équitable entre elles en ce qui concerne l’amour, car cela n’est pas de son ressort. Les cœurs sont entre les mains d’Allah, Il les oriente comme Il le veut. Cependant, il lui est obligatoire d’être juste dans tout ce dont il est capable.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu’Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com